RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Sodium nitrite a.r.

Numéro d'Enregistrement REACH:	01-2119471836-27-XXXX
Nº CAS:	7632-00-0
Nº Index:	007-010-00-4
Nº CE:	231-555-9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Réactifs et produits chimiques de laboratoire
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	AnalytiChem Services, Unipessoal, Lda
Rue:	Rua de Júlio Dinis 676 7º
Lieu:	N-4050-320 Porto
Téléphone:	+351 226002917
E-mail:	info@analytichem.com
Interlocuteur:	SDS service department
E-mail:	SDS@analytichem.com
Internet:	www.analytichem.com
Service responsable:	SDS service department

Renseignements concernant le fabricant/fournisseur

Société:	AnalytiChem Belgium NV
Rue:	Industriezone "De Arend" 2
Lieu:	B-8210 Zedelgem
Téléphone:	+32 50 28 83 20
E-mail:	info.be@analytichem.com
Interlocuteur:	SDS service department
E-mail:	SDS@analytichem.com
Service responsable:	AnalytiChem: EU-Belgium: AnalytiChem Belgium, Industriezone "De Arend" 2, 8210 Zedelgem, Belgium, +32 50 28 83 20 EU-Germany: AnalytiChem Germany, Stempelstrasse 6, 47167 Duisburg, Germany, +49 203 51 94 – 200 EU-Netherlands: AnalytiChem Netherlands, Communicatieweg 7, 3641 SG Mijdrecht, The Netherlands, +31 297 286848 UK: AnalytiChem UK, Unit 7 Launton Business Center, Murdock Road, Bicester, OX26 4XB, England, +44 1869 355 500 USA: AnalytiChem USA, 227 China Road, Winslow, Maine, 04901, United States, +1 800-244-8378 Canada: AnalytiChem Canada, 21800 Clark Graham Avenue, Baie d'Urfe, H9X 4B6, Canada, +1 514-457-0701 Australia: ORE Research & Exploration Pty Ltd, 37A Hosie Street, Bayswater North, 3153, Australia, +61 3 9729 0333

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 070 245 245 (8002 5500 Luxemburg) / +32 2 808 3237 (CHEMTREC-Belgium) / +352 20 20 24 16 (CHEMTREC-Luxembourg)

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Ox. Sol. 3; H272
Acute Tox. 3; H301
Eye Irrit. 2; H319
Aquatic Acute 1; H400

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Formule:	NaNO2
Poids moléculaire:	69 g/mol

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
7632-00-0	nitrite de sodium			100 %
	231-555-9	007-010-00-4	01-2119471836-27-XXXX	
	Ox. Sol. 3, Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1; H272 H301 H319 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7632-00-0	231-555-9	nitrite de sodium	100 %
	par voie orale: DL50 = 180 mg/kg		

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucune donnée disponible

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

(de l'eau si nécessaire avec du charbon actif)

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles respiratoires
Cyanose (coloration bleue du sang)
État inconscient
Effet narcotique
Troubles gastro-intestinaux
Vomissement
Maux de tête
Collapsus circulatoire
Irritant
Méthémoglobinémie

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Administrer comme laxatif le sulfate de sodium (1 cuillère à soupe dans un verre d'eau).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides non combustibles
Comburant
Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Procédures d'urgence
Consulter un spécialiste
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Assurer une aération suffisante.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.
Lire l'étiquette avant utilisation.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart des matières combustibles.
Peut aggraver un incendie; comburant.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des matières combustibles.
exigences nationales

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage +5°C - +30°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Noms des agents			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7632-00-0	nitrite de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	2 mg/m³

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Noms des agents	
Milieu environnemental		Valeur
7632-00-0	nitrite de sodium	
Eau douce		0,005 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,005 mg/l
Eau de mer		0,006 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,019 mg/kg
Sédiment marin		0,022 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		21 mg/l
Sol		0,001 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Gants de protection appropriés KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, email: vertrieb@kcl.de avec la spécification (test selon la norme EN374):

Lors de contact fréquents avec les mains
Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L
Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm
Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau
Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L
Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm
Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés . Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P3
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection

respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	sans odour
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	280 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	X
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	>320 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	9 (100 g/l)
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	820 g/l
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	2,1 g/cm³
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	1200 kg/m³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non déterminé
gaz:	non applicable

Propriétés comburantes

Le produit: comburant, Oxydant.

Solides odyxants, catégorie 3

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	100%
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses. comburant, Oxydant.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matériau combustible, Aluminium
Hydrazine, Amines
Agent réducteur, Phénol
Oxyde d'éthylène, Acide chlorhydrique

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:
RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.
Oedème pulmonaire
irritations des muqueuses

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7632-00-0	nitrite de sodium				
	orale	DL50 180 mg/kg	Rat	Am. Ind. Hyg. Assoc. J. 30, 470-476 (196	according to Thompson W.R., Bacteriol. R

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Troubles respiratoires
Cyanose (coloration bleue du sang)
État inconscient
Effet narcotique
Troubles gastro-intestinaux
Vomissement
Maux de tête
Collapsus circulatoire
Irritant
Méthémoglobinémie

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
7632-00-0	nitrite de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,54 - 26,3 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Can. J. Fish. Aquat. Sci. 38, 387-393 (1	Method: Four series of 96h bioassays wer
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	UNEP publications (2005)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 15,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2010)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 21 mg/l	29 d	Cyprinus carpio	Environmental Toxicology and Chemistry 2	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 9,86 mg/l	80 d	Penaeus monodon	Comp. Biochem. Physiol. 101C, 453-458 (1	other: APHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.
Ne pas mélanger à d'autres déchets.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1500
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	NITRITE DE SODIUM
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	5.1+6.1
Code de classement:	OT2
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	56
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1500
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	NITRITE DE SODIUM
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	5.1+6.1
Code de classement:	OT2
Dispositions spéciales:	802
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1500
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SODIUM NITRITE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	5.1+6.1
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 kg
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-Q

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1500
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SODIUM NITRITE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	5.1+6.1
Dispositions spéciales:	A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 kg

Passenger LQ:	Y546
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	559
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	25 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	563
IATA-Quantité maximale (cargo):	100 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Oui
Matières dangereuses:	sodium nitrite

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Substances dangereuses oxydantes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	H2 TOXICITÉ AIGUË
Informations complémentaires:	P8, E1

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.
Classe risque aquatique (D):	3 - présente un très grave danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 9,12.

Abréviations et acronymes

Ox. Sol. 3: Matière solide comburante, catégorie de danger 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.